

AR Prefecture

005-210501078-20260715-66_2026-DE
Reçu le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°66-2026

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2026**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 10 de votants : 10 date de convocation : 08 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juillet à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence de REY Olivier, Maire de la commune.

Présents : REY Olivier, HERZER Nicolas, BARNEOUD-ROUSSET Catherine, PEYRON Jean-Luc, HEBREARD Anne-Marie, GUILPAIN Sandrine, CHOLLET Camille, HERMITTE Lilian, GAILLARD Vincent, CEAS Michael

Absent représenté : /

Absent non représenté excusé : BARNEOUD-CHAPELIER Valérie

Absent non représenté : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Camille est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : MARCHES PUBLICS

CREATION D'UN APPARTEMENT DANS LES COMBLES DE L'ANCIENNE ECOLE DE PUY CHALVIN

Avenant n° 1 lot 8 SOL SOUPLES-FAIENCES-ALPHAND

Rapporteur : Olivier REY

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de création d'un appartement dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R2113-1 et suivants du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 17 octobre 2025. Les prestations font l'objet de dix lots.

Considérant la délibération 95-2025 du 3 décembre 2025, attribuant les lots 1,2,3,5,6,7,8,9 et 10 ;

Considérant la délibération 103-2025 du 10 décembre 2025 attribuant le lot 4 ;

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique qui stipule que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

AR Prefecture

005-210501078-20260715-66_2026-DE

Reçu le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché du lot 8 SOL SOUPLES-FAIENCES avec l'entreprise ALPHAND de 602€ HT soit 662.20€ TTC ;

Le montant total du lot 1 est porté de 4 420.69€HT à 5 022.69€ HT soit 5 524.96€ TTC

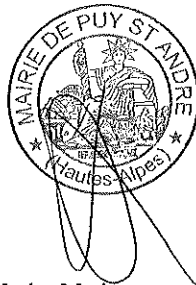
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de modifier le marché du lot 8 SOL SOUPLES-FAIENCES avec l'entreprise ALPHAND de 662.20€TTC

Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant 1 et le devis ;

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.



Mr le Maire
Olivier REY

Mme CHOLLET Camille

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme, Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 juillet 2026

De la publication sur le site de la Mairie le 16 juillet 2026

Conformément aux articles de R421.1 à R421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -

mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr



peinture
papiers peints
tracage au sol
protection de toit
travaux sur nacelle
revêtements de sols
sablage pneumatique
moquettes, plastiques
pose de vitrage isolant
remplacement de verre cassé

Adresse chantier
COMBLES PUY CHALVIN
05100 PUY ST ANDRE

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
644 Route du Canal
Le Chef Lieu
05100 PUY ST ANDRE

Avenant 1 du Devis N° 2511436

Devis N° 2605168 du 01/06/2026

Page 1/1

Document créé avec Mediabat V.01.25.02.012.

Libelle	Qte	U	PU.HT	Rem. TVA	Total HT
1 - 3.20 Logement					
1.1 - 3.2.1 Sol Vynile					
1.2 - Plus value pour le sol avec sous couche liège épaisseur 3mm	80	M²	4,75 €	10%	380,00 €
1.3 - Habillage sous bac	1	U	222,00 €	10%	222,00 €
CUMUL HT : 1 - 3.20 Logement					602,00 €

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
10%	602,00 €	60,20 €
TOTAL	602,00 €	60,20 €

Le client certifie que les travaux effectués remplissent les conditions d'application des taux réduits ou intermédiaires de la TVA telles que définies dans les articles 278-0 ter et 279-0 bis du Code Général des Impôts.

MONTANT HT	602,00 €
MONTANT TVA	60,20 €
MONTANT TTC	662,20 €

Six cent soixante-deux euros et vingt cents

Pour l'entreprise :

Simon ALPHAND

Pour le client :

Date et signature précédées de la mention manuscrite :
"Devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord"

Le :/...../.....

Nom et signature: